

Solidaires



Interventions délégation SUD-RE & courte synthèse des échanges

Comité Technique du 20 mars 2012

A l'ordre du jour de ce troisième CT de l'INRA

- Approbation des procès-verbaux des Comités Techniques des 21 décembre 2011 et 25 janvier 2012.
- Plan d'action 2012 pour l'optimisation des Fonctions support
- Application de la Loi relative à l'accès à l'emploi des agents contractuels
- Etat des CATI et Campagne d'homologation CATI (structures informatique)
- Projet de campus commun AgroParisTech/INRA à Saclay (à la demande des 4 syndicats)
- Nouvelle réglementation concernant le droit syndical

Déclaration liminaire SUD : alertes 4 et 5 de souffrance au travail à l'INRA

« Une fois de plus les dossiers présentés au CT (RGPP, précarité, restructurations) vont accentuer les pressions collectives et individuelles subies, justifiant de notre part une nouvelle alerte souffrance au travail.

Niveaux d'alerte 4 et 5 ! Car au vu de la dégradation de la situation dans nombre de collectifs, nous jugeons de notre responsabilité de reprendre d'abord les termes de notre expression en réunion de travail du CHSCT de décembre dernier, et de présenter le cadre de la nouvelle alerte que nous poursuivrons en réunion de travail du CHSCT, jeudi prochain 22 mars.

En décembre dernier nous avons rappelé la démarche de notre organisation syndicale : nous ne participons pas au groupe de travail DRH national sur les RPS, considérant que cette question, que nous préférons appeler « souffrance au travail » est de la compétence du CHSCT. A l'échelon de chaque centre, chaque section défini au cas par cas sa position, au vu du contexte local, notamment de la possibilité de pouvoir contribuer à une avancée de ce dossier...

En décembre, nous avons fait part des blocages constatés car nous continuons de penser que le dispositif de formation enclenché ne suffira pas à résoudre la question. Nous avons même l'impression que, sans travail préalable sur le repérage des situations à risque, on risque de banaliser les RPS, de gérer la souffrance au travail comme un risque parmi les autres, alors qu'il ne devrait pas exister, et qu'on doit avoir pour objectif premier de le prévenir.

Si l'INRA reconnaît maintenant que le travail peut être générateur de souffrance, la remise en cause de son organisation, avec la mise en compétition des individus et équipes, le flux tendu, les méthodes d'évaluation... n'est pas encore suffisante. On se trouve dans la situation où la formation permanente est appelée à développer des modes de managements qui accentuent le risque puis est ensuite sollicitée pour soigner les dégâts commis. Comme actions de formation déstabilisatrices, quasi manipulatrices, nous pensons également aux coachings collectifs de mise en place de TGU, où sous couvert de « psychologie positive », il est demandé de ne pas évoquer les difficultés...

Parmi les blocages rencontrés dans la période, nous signalons la difficulté rencontrée pour que les arrêts occasionnés par ces situations de souffrance soient pris en compte comme accident du travail. Si la pression peut venir de l'environnement hiérarchique, c'est aussi l'agent lui-même qui est réticent, il se sent en partie responsable de son état, n'ayant pas été assez fort pour résister... c'est une question qui interpelle également l'employeur INRA car il serait quand même curieux pour tous de développer une campagne sur les RPS si le risque n'est pas répertorié dans les indicateurs.

Parmi les situations à risque, nous avons pointé 2 contextes spécifiques :

- la difficulté de certaines équipes (en flux tendu ou en restructuration) à accueillir une nouvelle recrue ... c'est une bonne part des refus de titularisation ces derniers temps car c'est le nouvel arrivant qui en subi les conséquences...
- le manque d'expérience en animation d'équipe de jeunes scientifiques performants à qui on demande aussi de gérer du personnel. Sans en être vraiment conscients, ils peuvent déstabiliser leurs subordonnés.

Nous rappelions aussi que si l'activité dans la recherche est souvent plus enrichissante qu'ailleurs, comme vous nous l'aviez indiqué, madame la présidente, lorsque nous vous avons interpellé sur le mal être de certains agents, la non reconnaissance de l'investissement dans le travail est aussi un risque spécifique à notre secteur qui peut faire mal...

En décembre, nous avons quand même fait part d'un commentaire positif ! : Nous avons remercié l'INRA, plus exactement « Sciences en questions » d'avoir récemment invité le sociologue Vincent de Gaulejac qui mène un travail de recherche sur ce thème. En tant que syndicat nous comptons tirer profit de ses enseignements et nous espérons que la direction en fera de même. Plus largement, il y a un besoin de recherches sur les nouvelles formes d'organisations du travail et leurs conséquences.

Nous terminions fin 2011, par conclure, que ce ne sont pas les personnels qui sont malades du travail, mais le travail lui-même qui est malade, c'est lui qu'il faut soigner !

Ce début 2012, la situation s'est encore dégradée :

- avec le constat de situations avérées de souffrance au travail non traitées en déclarations d'accident du travail. Nous avons effectué une alerte ciblée au Directeur Général Délégué.
- des collectifs expérimentaux, en devenir incertain, n'en peuvent plus d'être bousculés, avec des perspectives qui ne se concrétisent pas, des environnements de travail qui dans l'intervalle ne cessent de se détériorer.
- des agents en TGU qui se mettent en place en flux tendu, en perte de repères, et en mal de reconnaissance...
- des nouvelles recrues ou des jeunes en thèses qui sont confrontés à des contextes tendus, se retrouvent en perte de repères, alors qu'il y a quelques mois, ils arrivaient, pleins de motivation...

Nous reviendrons sur ce sujet lors de la réunion de travail du CHSCT du jeudi 22 mars, vous l'aurez compris ce sujet constitue aujourd'hui notre préoccupation majeure au quotidien... »

Une fois de plus également, la présidente de l'INRA s'est abstenue de tout commentaire sur ce dossier, pourtant illustratif de la « vraie vie » d'une partie des collègues...

Suivi des avis du Comité Technique : application du NES (nouvelles grilles TR et AI)

Conformément à la procédure régissant les CT, la direction a rendu compte, dans les 2 mois - ou presque, de la motion du CT du 21 décembre 2011 demandant à la direction de l'INRA et aux ministères concernés de prendre toutes les dispositions pour que le NES (nouvelles grilles des corps TR et AI) s'applique dans les plus brefs délais.

Scoop : l'INRA s'est contenté de porter la motion au ministère de l'Enseignement supérieur Recherche !... sans avoir plus d'info à ce jour. SUD lui a rétorqué que ce rôle de facteur paraissait loin de ce que nous espérions en demandant que toutes les dispositions soient prises !

Projet de campus commun AgroParisTech/INRA à Saclay

Le rajout de ce point à l'ordre du jour avait été demandé par les 4 syndicats, au vu des dernières informations confirmant le rôle central de la future université (d'excellence !) Paris-Saclay dans la gouvernance de l'Idex du « Sarkophage ». Pour SUD, comme nous l'avions déjà souligné lors du CT de janvier, il ne s'agit hélas pas d'une nouveauté. Nous avons profité de ce nouvel échange pour le rappeler et pour élargir notre expression sur d'autres structures impliquées :

« En complément de notre expression au dernier CTP, où nous pointions

Ce projet qui concentre tous les défauts de la politique du gouvernement, son objectif principal semble être de répondre à l'ambition du président de la république, et il risque de constituer un « Sarkophage » pour les générations futures.

On peut s'interroger sur la finalité du projet, avec in fine l'intégration à l'université de Paris-Saclay, avec une mise en commun de personnels et de moyens techniques et à terme une délégation globale de gestion (DGG). Ce qui entraînera une régionalisation de la recherche, et parallèlement un nouvel affaiblissement de la vocation publique, à visée nationale, de l'établissement INRA

L'évolution du dossier ces dernières semaines nous confirme dans nos inquiétudes. Parmi les oppositions, nous faisons état de celle des personnels travaillant sur les implantations de l'Université Paris Sud, exprimée par un communiqué unitaire, dont nous sommes signataires, lors de la visite sur le site du premier ministre, monsieur FILLON, à la mi-février.

Quelques extraits :

« Les personnels s'indignent du démantèlement programmé de l'université Paris-Sud., Contrairement à ce que dit une certaine presse qui relaie la communication gouvernementale, cet « investissement d'avenir » ne constitue pas une manne financière et est loin de faire l'unanimité. Depuis 5 ans, les universitaires s'épuisent à répondre aux injonctions (dés)-structurantes (ANR, plan campus, grand emprunt, etc.) du gouvernement pour que leur recherche survive dans un contexte de baisse drastique des moyens récurrents.

Avec cette politique d' « excellence » pour quelques-uns, les organismes de recherche seront dépecés, la recherche fondamentale et publique sera encore plus attaquée et la précarité renforcée ».

Nos collègues de SUD-Rural-Equipement nous ont fait part de l'opposition qui se développe au sein d'AgroParisTech, nous avons pu le mesurer ensemble lors du précédent CT, lors de l'intervention d'un expert CGT de cet établissement.

Parmi les autres institutions concernées, nous pouvons également citer le mécontentement massif au sein du centre de recherche d'EDF Clamart : 75 % des agents s'exprimant contre le déménagement lors d'une consultation interne réunissant les 2/3 du personnel, selon nos collègues de SUD-Energie.

Manifestement, ce programme ambitieux constitue l'avant-garde de la marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche publique. On a même l'impression que certains s'efforcent d'accélérer le processus avant les échéances présidentielles, dans l'espoir qu'il n'y ait pas de retour en arrière en cas de changement politique.

Un « sarkophage » qui pourrait aussi se muer en « sarkoholland »... Quel que soit le contexte, nous continuerons à nous opposer à ce projet qui n'est pas écologiquement supportable. »

Au cours du débat nourri qui s'est ensuite engagé avec la direction, nous avons insisté sur le caractère particulier de cette marchandisation en marche de l'Enseignement Supérieur Recherche (ESR) publique, autour d'un pôle universitaire de plus en plus asservi aux filières économiques, et d'un réseau de grandes écoles « high-tech ». Ceci sans négliger, en parallèle un jeu d'acteurs dans le contexte contraint d'échéance électorale, et sur ce point nous avons cité l'article surprise 74 de la loi « non-titulaires » qui donne autorité à la présidence de l'Ecole polytechnique sur sa direction générale (école qui veut jouer le leadership et dont notre PDG cumule actuellement les 2 fonctions).

La direction de l'INRA a insisté sur l'autonomie du projet de campus commun avec AgroParisTech, antérieur au sarkophage et qui pourrait lui survivre si le contexte changeait (d'où la pertinence de notre accroche ciblant un potentiel futur sarkoholland !)

Le CT, unanime - CFDT - CFTC - CGT et SUD a voté la motion suivante :

Informé des derniers développements et notamment de la présentation orale devant le jury d'attribution de l'IdEx Paris Saclay et des engagements pris à ce moment, le Comité Technique de l'INRA s'exprime contre ce projet qui placerait de fait les organismes et les universités existantes sous la tutelle de la nouvelle université Paris Saclay. Dans ce cadre, il réitère son opposition au déménagement sur Saclay et à la création de la société de réalisation. Il demande au Conseil d'Administration de l'INRA de s'opposer à son tour à cette création. »

Autres infos sur le dossier :

http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/ectire/?exec=articles&id_article=1417

contactinra@sud-recherche.org

Mars 2012

<http://www.sud-recherche.org/>

3

Application de la Loi relative à l'accès à l'emploi des agents contractuels

« Nous souhaitons débiter notre intervention par un rappel du coup d'arrêt salutaire donné au « contrat de projet » qui devait permettre l'emploi, jusqu'à 9 années, de contractuels de catégorie A, dans le cadre de convention de Recherche. Notre syndicat avait immédiatement engagé la résistance contre ce dispositif qui condamnait nos EPST à la précarité à perpétuité.

Le pire a ainsi été évité, mais rien n'est réglé, tout reste à faire pour trouver des solutions capables de résorber l'immense précarité existante et empêcher qu'elle se reconstitue.

Car la nouvelle loi est parfaitement complémentaire de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui détruit des emplois de titulaires, des budgets d'austérité imposés aux organismes et du dogme de la « recherche sur projets », le tout ayant pour objectif de mettre à mal le service public de recherche. Les mesures de « dégraissage préventif » et d'exclusion des fonctions de niveau « A+ », dans nos secteurs de l'Enseignement Supérieur et Recherche pénalisent nombre d'agents, amènent encore plus de précarité, le comble pour un dispositif censé lutter contre !

Une remise en chantier de ce projet de loi s'impose avec :

- Un plan de créations d'emplois de titulaires à hauteur des besoins, pour un véritable plan de titularisation de tous les précaires, et au-delà, pour répondre à l'ensemble des besoins de la Recherche
- Le maintien dans leur emploi des personnels précaires répondant à des besoins permanents, quel que soit le type de contrat ou de support budgétaire de leur emploi, jusqu'à titularisation
- Que l'argent public qui est dans les agences de moyens comme l'ANR, dans le crédit impôt recherche (2 fois le budget du CNRS !) revienne sur les budgets des établissements.

Sans délai, nous demandons que les directions d'EPST fournissent la liste nominative de tous les CDD potentiellement éligibles par le dispositif actuel (en prévention de nouveaux dégraissages).

Et au-delà des procédures prévues par le dispositif, nous demandons aussi que les concours externes soient prioritairement ouverts sur les fonctions actuellement remplies par des précaires ».

A ce stade de la mise en œuvre de la (mauvaise) loi « non-titulaires », votée en mars 2012 prolongement du mauvais protocole de mars 2011, on ne se faisait déjà aucune illusion sur la capacité de cette loi pour lutter contre la précarité. C'est au tour de la Direction de l'INRA d'en rajouter, elle a refusé en séance toute diffusion de liste nominative des quelques CCD éligibles à ces mesures, ou pouvant le devenir durant les 4 années du dispositif. Une posture qui lui permet d'espérer de nouveaux « dégraissages » par non-renouvellement de contrat ou par manque d'information, sachant que le comptage de l'ancienneté requise s'avère complexe !

Nous avons tenté de lui montrer que la CCP des non-titulaires (en partie l'équivalent des CAP pour les CDD) était le lieu adapté pour recevoir l'information et qu'elle n'avait aucune raison de reprendre la même posture que pour les bénéficiaires de la PES (prime des scientifiques)!

Le seul recours pour ces collègues sera t'il d'adresser une requête individuelle à la DRH (avec copie syndicale conseillée) ?

Au cours du débat la direction s'est même félicitée d'avoir une bonne pratique envers « ses » CDD, sachant qu'en 2010, 40 % des reçus aux concours externes étaient des anciens CDD. Mais ce serait beaucoup mieux si les recrutements de titulaires étaient ouverts en priorité sur les postes occupés en permanence par une succession de CD... A défaut, c'est un renouvellement, sans fin, de la précarité.

Bilan 2011 et campagne d'homologation CATI 2012

« Le groupe de travail du CDSI nous présente un document sur une proposition de réorganisation des CATI, il est dommage que cette réorganisation soit présentée hors du contexte de l'organisation de l'informatique scientifique de l'INRA. Cette organisation comprend d'autres collectifs déjà mis en place ou à construire, comme les PEPI, le pilotage de l'informatique des départements qui reste à définir, le transfert de certaines responsabilités de la DSI vers cette informatique des départements et la création des unités SESUP et SUP-SI dont les modes de fonctionnement sont pour le moins

innovants (après la création des TGU nous assistons à la création d'une micro-unité avec le SUP-SI qui ne comprends pour le moment qu'un seul agent le DU).

Pour revenir aux futurs CATI, quelques questions :

- A cette occasion, est-ce que la distribution de la prime informatique est remise en question ? Y aura-t-il une nouvelle session d'examen professionnel pour son attribution ?
- En ce qui concerne le futur CATI (production de services d'informatique de proximité à l'utilisateur), comment se décide l'appartenance des PRI des unités à ce CATI ? Est-ce sur la base du volontariat ? Si oui quel volontariat celui du DU ou de l'agent ?

Et enfin un point de vigilance :

Certes une organisation de l'informatique est proposée, c'est un progrès pour l'institut et ça peut être aussi un progrès pour les informaticiens notamment car la rupture de l'isolement de certains collèges est diminué du fait de la mise en place de réseaux métiers PEPI et d'autre part la reconnaissance de la fonction de PRI part l'institut et sa hiérarchie.

MAIS :

L'organisation proposée est compliquée, elle est multipolaire et les agents et leur DU auront probablement du mal à s'y situer. Les agents auront ainsi un responsable administratif et pourront avoir plusieurs responsables fonctionnels comme leur chef d'équipe (dans les TGU), leur responsable de CATI, leur animateur réseau métier et selon leur investissement leur animateur de groupe de travail (ou chef de projet) et pour certains le DU du SESUP selon le pourcentage de temps qui aura été convenu.

Le point de vigilance est donc sur une organisation du travail délicate du fait du nombre d'intervenants qui si elle n'est pas clairement définie pour l'agent et sa hiérarchie pourra à coup sûr augmenter le risque de mal être au travail. »

Les autres interventions syndicales ont pointé les mêmes dangers. La prochaine échéance, d'ici l'été, d'une restructuration-optimisation de l'ensemble de l'informatique dite de soutien, risque fort de se traduire par un nouveau plan d'action, « made in RGPP », sans le dire !

Plan d'action 2012 pour l'optimisation des Fonctions support

« Les interventions des autres représentant/es du personnel ont bien illustré le cadre de cette présentation d'un plan d'action qui n'évoque en rien l'humain. L'an dernier, lors de sa mise en place il n'était déjà question que d'ETP dans le diaporama !

Notre courte expression de ce jour sera encore plus radicale : nous constatons que le contexte de RGPP n'est jamais repris lorsqu'il s'agit de l'optimisation des fonctions support. C'est un dispositif dont nous avons condamné les objectifs l'an dernier. Nous ne souhaitons pas collaborer à l'avancée de sa mise en œuvre, surtout s'il s'agit uniquement d'être la caution d'un pseudo échange en catimini ! »

Le Directeur général délégué a réagi vivement à cette dernière phrase, qui visait juste, vu le peu de temps imparti à l'échange et la teneur du document produit en séance. Il répondait ainsi, sur le mode « management-projet » à un vœu du Conseil d'Administration de l'INRA (en juin 2011) demandant que le personnel soit associé (sic !) à la mise en œuvre du plan d'action RGPP.

Nous lui avons répété que nous étions prêt à toute discussion, dès lors qu'il y avait possibilité de peser sur le sujet en débat. Sachant que derrière ces présentations désincarnées, il y avait des personnels mis sous pression.

Nouvelle réglementation sur le droit syndical

A partir de ce mois de mars, de nouvelles règles sont en vigueur pour le calcul du temps dont dispose chaque syndicat. Le nouveau comptage favorise les syndicats qui ont le plus de représentant/es en CT, alors que les sièges n'y sont pas attribués proportionnellement au nombre de suffrages obtenus (répartition dite « à la plus forte moyenne ») Un recul qui n'empêchera pas SUD, qui a connu une longue période sans décharges, de poursuivre son activité, grâce à l'audience confirmée lors de l'élection à ce CT, en octobre 2011.